



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 21 mars 2019 à 18h30,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l’Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 16 ^{ème} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
9	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
10	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
11	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Georges BUISSON
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 3 ^{ème} délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Départ après la 34 ^{ème} délibération
32	MERY	T	Eudes BOUVIER	
33	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
36	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
37	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
38	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
39	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
40	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
41	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
42	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	



26 communes présentes

Absents excusés :

BRISON SAINT INNOCENT

Florence DUNOYER

Autres présents non votants :

Marc MORAND

Charles-Adrien LOUIS

Laurent LAVAISSIERE

Olivier VERDENAL

Christophe PIRAT

Véronique MERMOUD

Thibaut DERRIEN

Hanane MAJID

Julie ECALARD

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Matilde HABOUZIT

Alicia CHARDON

Eline QUAY-THEVENON

Noemie BOURGADEAU

Pugny-Chatenod

Bureau d'études B&L Evolution

Directeur Général Adjoint des services

Directeur financier

Directeur des services à la population

Directrice du pôle Aménagement

Chargé de mission PCAET

Responsable Habitat – Politique de la Ville

Responsable Communication et Relations Publiques

Responsable juridique/Assemblées

Pilotage de la Performance

Contrôleuse de gestion

Assistante de direction

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 mars 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 48 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents, et 51 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 47 Année : 2019

Exécutoire le : 23 MARS 2019

Affichée le : 23 MARS 2019

Visée le : 23 MARS 2019

GENS DU VOYAGE **Tarifs de l'aire de grand passage de Voglans**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente en matière d'accueil des gens du voyage, il convient donc de définir les tarifs d'accueil ainsi que le montant de la caution demandée aux groupes de voyageurs pour l'aire de grand passage située à Voglans.

La recette 2018 a été de 10 135 € sur l'année 2018, somme à laquelle s'est ajouté en février 2019 le paiement d'un titre de recette de 4 835 € pour un groupe qui n'avait pas payé sa redevance.

Le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage impose de facturer les prestations aux caravanes double essieu. Le tarif est donc précisé en ce sens : 5 € par jour et par caravane double essieu.

Ces nouveaux tarifs seront applicables une fois la délibération exécutoire.

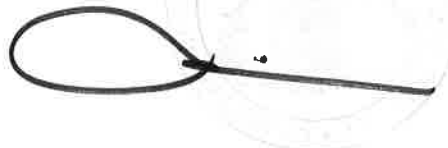
Le projet de tarifs détaillé est joint à la présente délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les nouveaux tarifs tels que présentés.

Aix-les-Bains, le 21 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 45
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

GENS DU VOYAGE TARIFS

AIRE DE GRANDS PASSAGES DE VOGLANS

CONDITION D'ACCES	TARIFS
Montant de la caution à remettre	1 000,00 € (par chèque de préférence)
Emplacement (pour 1 caravane double-essieu)	5,00 € /jour

DEGRADATIONS	TARIFS
Armoire électrique	4 000,00 € l'unité
Raccord et vanne d'eau	360,00 € l'unité
Portail d'entrée	5 200,00 € l'unité
Cadenas sur le portail	200,00 € l'unité
Fosse d'assainissement	4 800,00 €
Benne de récupération des déchets	750,00 €
Enlèvement et traitement des dépôts sauvages y compris excréments	350,00 €
Prises électriques bleues (16 Ampères)	20,00 € l'unité
Merlon	1 000,00 €

Délibération n° du 21 mars 2019

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73108 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tarifs de l'aire de grand passage de Voglans

Date de transmission de l'acte : 28/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/03/2019

Numéro de l'acte : d2828 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190321-d2828-DE

Date de décision : 21/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics